

EPCI DU BASSIN DE LANDRES

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 08 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le mercredi huit avril à vingt heures en mairie de Bouligny le Conseil Communautaire de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres était assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEON.

COMMUNES MEMBRES DE L'E.P.C.I. :

Etaient présents :

Commune d'AVILLERS : Mme CAPELLINI
Commune de BOULIGNY : MM. KINTZINGER, BRUSCO, DONETTI, RIGOLET, FISCHESSE, BERNARDI
Commune de DOMPRIX : M. FISCHESSE
Commune de JOUDREVILLE : MM. LEON, CROCIATI
Commune de LANDRES : M. CECCATO
Commune de MAIRY-MAINVILLE : M. KUEN
Commune de PIENNES : MM. MARIUZZO, TYL, MARASSE, MAZZOCCO
Commune de TRIEUX : M. GOURY
Commune de TUCQUEGNIEUX : MM. STACHOWIAK, WAWRZYNIAK, FRETTE, CARLI
Commune de XIVRY-CIRCOURT : M. SCHNEIDER

Etaient représentées :

Commune de PIENNES : Mme COUJOUR représentée par Mme TYL
Commune de TUCQUEGNIEUX : Mme GAYCHET représentée par M. FRETTE

Etaient absents (excusés) :

Commune de MERCY LE BAS : MM. PEDESINI, KOSINSKI
Commune de TRIEUX : MM. MASCELLI, MIRJOLET, SABBA

Secrétaire de séance : Madame TYL Flavia

DEPARTEMENT :
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT :
Briey

CANTON :
du Pays de Briey

Délégués en exercice : 29

Présents : 22

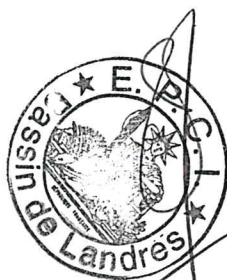
Votants : 24

Le Président certifie que le Conseil
Communautaire a été convoqué le
26/03/2015

Date de publication : 10/04/2015

Envoi en Sous-Préfecture : 10/04/2015

Le Président
Jean-Marc LEON



Le Président
Jean-Marc LEON

**OBJET : Affectation résultat
Compte Administratif Habitat 2014**

Vu les statuts de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres,

Vu l'instruction M 14,

Vu le Compte Administratif 2014 approuvé en séance et notamment ces résultats,

Vu l'état des restes à réaliser 2014,

FONCTIONNEMENT

A Résultat de clôture de l'exercice 2014 + 265.578,49 €

INVESTISSEMENT

B **Solde d'exécution Investissement**

- D001 (besoin de financement)
- R 002 (Excédent de financement) + 71.214,64 €

C **Solde des restes à réaliser Investissement** - 5000 €

D BESOIN DE FINANCEMENT 0 €

Affectation 0 €

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De reporter au Budget Primitif 2015 la somme de **71.214,64 €** au compte 001 (Excédent d'investissement)
- De reporter au Budget Primitif 2015 la somme de **265.578,49 €** au compte 002 (Excédent de fonctionnement).

Extrait certifié conforme

Le Président

Jean-Marc LEON

